

pré-programme

Rabat & Fès

du 23 & 25 octobre 2013

Informations thématiques

VOLET FORMATION & RENCONTRES

Une nouvelle constitution pour une nouvelle ère politico-administrative – Alors que déferle le Printemps arabe, un mouvement de contestation apparaît au Maroc le 20 février 2011, appelant à des réformes politiques et sociales et remettant en cause le régime pour la première fois depuis l'accession au trône du Roi Mohammed VI. Réunissant différentes couleurs politiques, une première au Maroc, le mouvement dénonce les conditions et certaines pratiques négatives – corruption, abus de pouvoir, etc. – au sein de la société marocaine, réclamant plus de démocratie. En mars 2011, le roi annonce une réforme de la Constitution visant à renforcer le pluralisme, les droits de l'Homme et les libertés individuelles, ainsi qu'à réduire ses pouvoirs au profit d'un premier ministre issu de la majorité parlementaire. Présentée en juin, la nouvelle constitution marocaine est massivement acceptée par référendum le 1er juillet 2011. **Quelles analyses cette mutation, opérée à un rythme éclair, suscite-elle aujourd'hui ? Après l'urgence de la révolution, comment le pays opère-t-il sa transition vers une nouvelle forme de démocratie ? Quel regard la société marocaine porte-t-elle sur les réformes en cours ?**

De la révolution au travail parlementaire – L'adoption de la nouvelle Constitution marocaine a des répercussions considérables sur la législation du pays. Les réformes prévoient le renforcement de la séparation des pouvoirs, en particulier celui de l'indépendance de la justice, et une réforme des institutions et des prérogatives royales. Exerçant désormais un contrôle de l'action gouvernementale et se tournant vers l'extérieur avec l'exercice d'une forme de diplomatie parlementaire, le législatif voit ses domaines de compétences se multiplier. **Quelles sont les opportunités et difficultés de l'intense travail législatif découlant de la réforme constitutionnelle ? Quels enjeux soulèvent les 19 lois organiques appelées à préciser la Constitution ? Qu'en est-il par exemple de la mise en œuvre de l'amazighité (officialisation de la langue berbère), de la parité ou de l'égalité ?**

Evaluation des politiques publiques marocaines – Si le Maroc connaissait jusque récemment un faible ancrage des processus évaluatifs dans son «paysage» politico-administratif et institutionnel, il a connu une importante évolution en la matière, jusqu'à citer l'évaluation une dizaine de fois dans sa nouvelle Constitution. L'évaluation est désormais fermement prise en considération par les collectivités publiques, se profilant comme un outil privilégié pour rénover les pratiques gouvernementales et en améliorer les performances. **Quelles sont les attentes associées à la pratique de l'évaluation au Maroc et à quels déficits (institutionnels et opérationnels) son implantation fait-elle encore face ? Quelles en sont les modalités concrètes ? Avec quels résultats ?**

L'action administrative, entre mutation et continuité – La profonde réforme institutionnelle à laquelle le Maroc s'est attelé a des répercussions sur l'ensemble du système administratif, chargé de la mise en œuvre des politiques publiques. Aménagement du territoire, promotion de l'éducation, organisation de la santé ou lutte contre l'exclusion sont ainsi, parmi d'autres dossiers, désormais à piloter sous de nouvelles auspices. **Au-delà des réformes institutionnelles, comment l'administration marocaine appréhende-t-elle dorénavant les politiques définies comme prioritaires ? Comment compose-t-elle avec cette période de transition institutionnelle ? Comment relève-t-elle le défi d'assurer la continuité de sa mission tout en effectuant la mue attendue d'elle ? Quels changements – de pratiques et de valeurs – l'actuelle réforme du Maroc amène-t-elle au sein de son appareil administratif ?**

Gouvernance et citoyenneté – Le mouvement du 20 février 2011 symbolise l'action citoyenne marocaine dans sa forme la plus contestataire. Les changements dont elle découle et ceux qu'elle a initiés sont profonds et longs à concrétiser, touchant les individus dans des fondements sociaux. Protection de la sphère privée, transparence, lutte contre la corruption, égalité entre les sexes en sont quelques aspects. **Quel rôle jouent les citoyens dans la nouvelle gouvernance marocaine ? Quels en sont les défis et les limites ? Comment les droits individuels sont-ils dorénavant pris en considération par les politiques et les administrations publiques ?**



Rabat & Fès

du 23 & 25 octobre 2013



Réformes marocaines au niveau local, ou les défis de la gouvernance de Rabat

Ville impériale et capitale administrative du Maroc, Rabat s'est vu inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012. A la fois ville «verte» moderne et lieu historique, elle est appelée à relever de nombreux défis – transports, urbanisme, sécurité, mixité, etc. – pour améliorer la qualité de vie de ses habitants en milieu urbain. **Quels défis les politiques municipales doivent-elles relever et comment la ville de Rabat y répond-elle ? Quels outils dispose-t-elle à cet égard ? Quelles sont aujourd'hui les perspectives de développement de Rabat ? Comment se positionne-t-elle face à aux autres grandes villes marocaines ?**

VOLET CULTUREL

visites thématiques à Rabat (23.10.2013)

excursion à Fès (25.10.2013), avec visite de la médina et du souk

Informations pratiques

Dates & Horaires

Le trajet en avion se fait en principe avec RoyalAir Maroc au départ de Genève-Cointrin à destination de Casablanca; le transfert organisé entre Casablanca et Rabat se fait par voie terrestre.

Option A (4 nuitées) : départ mardi 22.10.2013 vers 17h00 de Cointrin, arrivée à Rabat vers 20h30

Option B (3 nuitées) : départ mercredi 23.10.2013 vers 17h00 de Cointrin, arrivée à Rabat vers 20h30

Retour samedi 26.10.2013 : départ de Rabat vers 7h30 et arrivée à Cointrin vers 16h30.

Trajets individualisés possibles (adaptation tarifaire alors réservée).

Déroulement

Mardi 22 octobre 2013 (participants en option A) : voyage aller jusqu'à Rabat

Mercredi 23 octobre 2013 : - Option A : visites thématiques de Rabat, ville impériale & capitale administrative, inscrite en 2012 au Patrimoine mondiale de l'UNESCO

- Option B : voyage aller jusqu'à Rabat

Jeudi 24 octobre 2013 (options A & B) : programme d'études & rencontres avec les intervenants

Vendredi 25 octobre 2013 (options A & B) : excursion à Fès, ville impériale & capitale spirituelle et scientifique

Samedi 26 octobre 2013 (options A & B) : voyage retour jusqu'à Cointrin

Langue

Les interventions auront lieu en principe en français.

Finance d'inscription

Option A : environ CHF 790.- / Option B : environ CHF 690.-

(transport, hébergement et repas principaux compris).

Montants indicatifs, sous réserve d'adaptation selon le nombre de participants définitivement inscrits.

Pré-inscription

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer jusqu'au **3 juin 2013**, en précisant l'option de leur préférence (option A avec 4 nuitées, ou option B avec 3 nuitées).

Le nombre de places est limité. Priorité est donnée aux membres de l'AD-IDHEAP.

L'inscription définitive fera l'objet d'une seconde invitation avec des informations complémentaires. Le programme détaillé sera ensuite transmis aux participants définitivement inscrits.